



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20221018-DBC20221018\_06-DE  
Reçu le 26/10/2022  
Publié le 26/10/2022

N° DBC 20221018-06

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix  
délibératives : 1

Total votants : 19

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 13 Octobre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 18 Octobre 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

#### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Georges LOPEZ, Jean Eric GARRET, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Jany BROUSSE.

#### Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN, Jean-Pierre DUBOST.

#### Membres du Bureau ayant donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Stéphane RODIER  
Patrick SAUZEDDE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

### PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL CLAUSTRE ENVIRONNEMENT

*Rapporteur : Tony BERNARD Président*

En 2017, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a lancé une consultation pour une prestation de stockage, compactage et transport des déchets des déchèteries et transport du verre.

La société Claustre Environnement a été retenue pour assurer le lot n°8 « compactage des bennes ».

Le marché a été conclu pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, et a été reconduit par trois périodes d'un an, portant la durée maximale à quatre années, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Lors de la consultation portant sur le nouveau marché en octobre 2021 pour un marché débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collectivité s'est aperçue d'une erreur de facturation de la part de l'entreprise Claustre Environnement

## AR Prefecture

063-200070712-20221018-DBC20221018\_06-DE  
Reçu le 26/10/2022  
Publié le 26/10/2022

correspondant à une surfacturation de 103 430 € HT sur 4 ans d'exécution du marché.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a donc demandé à la société Claustre Environnement de procéder au remboursement de l'excédent perçu. Cette décision a été contestée par Claustre Environnement devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et, dans le cadre de la procédure, une médiation a pu être mise en place.

Dans le souci d'éviter une contestation longue, aléatoire et coûteuse, la médiation a alors donné lieu à un accord entre les parties qui se sont mises d'accord pour faire des concessions réciproques :

- Les sommes facturées correspondent bien à des prestations réalisées ;
- Cette situation est la conséquence d'une mauvaise interprétation du contrat par l'ensemble des parties.

Dans ces conditions, TDM accepte de prendre à sa charge 40 % de la surfacturation, soit 41 372 €. La société Claustre Environnement devra régler à TDM la somme de 62 058 € HT à titre de dédommagement. TDM accepte de percevoir ce montant en trois versements dont le dernier aura lieu au plus tard le 31 mars 2023. Cet accord est formalisé sous la forme d'un protocole d'accord transactionnel.

Le Bureau Communautaire :

- **Valide** le protocole d'accord transactionnel tel que présenté en annexe.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 18

Représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

